

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° d'O.P: 66 54 1394

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA
PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

ARRÊTE

Portant reconnaissance en qualité d'organisation de producteurs

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ,

Vu le livre V du titre V du Code Rural et notamment les articles L. 552 et R. 552 ;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire du 08 février 2005 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

L'association VIGNERONS ET TERROIRS DU ROUSSILLON, dont le siège social est situé à PERPIGNAN (PYRENEES-ORIENTALES) est reconnue en qualité d'organisation de producteurs de vins jusqu'au 31 octobre 2006.

ARTICLE DEUX

Le directeur des Politiques Economique et Internationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 09 février 2005

Pour le Ministre et par délégation,
par empêchement du Directeur des Politiques
Economique et Internationale
l'Ingénieur en Chef du Génie Rural,
des Eaux et des Forêts

Edith VIDAL